



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

**DELIBERATION N° 050/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES**

SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal aménagée dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Bénédicte SARASSAT – Jordi DELCLOS

Pouvoirs :

- Céline FREIXINOS donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Robert TARDA
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Jean PEZIN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH

Absents : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT – Eric BOUILLIN

OBJET : Désignation des 15 délégués titulaires et des 5 suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.

M. le Maire fait part à l'assemblée du décret du 06/04/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (article L.283 du Code électoral).

Il précise que le conseil municipal a été convoqué impérativement ce vendredi 09 juin 2023 pour procéder à l'élection des délégués et des suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.

M. le Maire relate l'arrêté préfectoral n°2023 110-0001 du 20/04/2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire pour chaque commune du département en vue de l'élection des sénateurs.

Ainsi, notre commune doit procéder à l'élection de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne.

Puis, en application de l'article R.133 du Code électoral, M. le Maire, Président du bureau, met en place le bureau électoral présidé par lui, assisté des deux conseillers municipaux les plus âgés, à savoir, Mme Jacqueline Keiling et M. Jean Pezin et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, M. Jordi Delclos et M. Cosme Dilmé.

M. le Maire ajoute qu'en application des articles L.289 et R.133 et R.137 et suivants du Code électoral, cette élection des délégués titulaires et des suppléants se fera simultanément (sur un seul vote), sans débat, au scrutin secret, sur une même liste, suivant le système de la représentation avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage (le panachage consiste à remplacer le nom d'un ou plusieurs candidats par celui d'un ou plusieurs autres candidats), ni vote préférentiel (cela consiste à modifier l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Ensuite, M. le Maire, Président du bureau, demande la communication des listes qui se présentent à cette élection et indique que les candidats peuvent se présenter, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants, soit sur une liste incomplète (art. L.289 et R.138 du Code électoral). De plus, les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste est présentée, à savoir, la liste ci-dessous dénommée « Saleilles Ambition ».

LISTE « SALEILLES AMBITION »

PRENOM-NOM	QUALITE
Monsieur François RALLO	Délégué
Madame Carole CARTON	Déléguée
Monsieur Cosme DILME	Délégué
Madame Sonia MAC VEIGH	Déléguée
Monsieur Jean PEZIN	Délégué
Madame Marie-Anne HAUSPIEZ	Déléguée
Monsieur Modeste BOSQUE	Délégué
Madame Céline FREIXINOS	Déléguée
Monsieur Robert TARDA	Délégué
Madame Jacqueline KEILING	Déléguée
Monsieur Pascal GIRAUDET	Délégué
Madame Christine BACHES	Déléguée
Monsieur Armand CHAUVET	Délégué
Madame Patricia PICHARD	Déléguée
Monsieur Yannick CALLAREC	Délégué
Madame Mireille CORONES YAGOUBI	Suppléante
Monsieur Olivier RABAT	Suppléant
Madame Claire SALFATI-TEDGUI	Suppléante
Monsieur Stéphane LECOQ	Suppléant
Madame Bénédicte SARASSAT	suppléante

Puis M. le Maire procède au vote, en appelant chaque conseiller municipal qui fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou bien deux enveloppes en cas de procuration (un seul pouvoir par élu). Le Président le constate, sans toucher l'enveloppe et chaque conseiller municipal la dépose lui-même dans l'urne.

Tous les conseillers présents ont souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, le Président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procède alors au dépouillement des bulletins de vote qui aboutit à 25 voix pour la liste « Saleilles Ambition », aucun vote blanc, ni vote nul.

En application de l'article R.141 du Code électoral, le Maire, Président du bureau électoral, procède à la proclamation des 15 élus délégués de la liste « Saleilles ambition », ainsi que des 5 suppléants qui sont pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur la liste susdite et, dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenu par celle-ci, à savoir, 5 suppléants.

Le conseil municipal, oui la proclamation des résultats par le Président du bureau électoral, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **prend acte et approuve** le résultat de ce scrutin, à savoir, l'élection des quinze délégués et des cinq suppléants de la liste « Saleilles Ambition » suivants :

PRENOM-NOM	QUALITE
Monsieur François RALLO	Délégué
Madame Carole CARTON	Déléguée
Monsieur Cosme DILME	Délégué
Madame Sonia MAC VEIGH	Déléguée
Monsieur Jean PEZIN	Délégué
Madame Marie-Anne HAUSPIEZ	Déléguée
Monsieur Modeste BOSQUE	Délégué
Madame Céline FREIXINOS	Déléguée
Monsieur Robert TARDA	Délégué
Madame Jacqueline KEILING	Déléguée
Monsieur Pascal GIRAUDET	Délégué
Madame Christine BACHES	Déléguée
Monsieur Armand CHAUVET	Délégué
Madame Patricia PICHARD	Déléguée
Monsieur Yannick CALLAREC	Délégué
Madame Mireille CORONES YAGOUBI	Suppléante
Monsieur Olivier RABAT	Suppléant
Madame Claire SALFATI-TEDGUI	Suppléante
Monsieur Stéphane LECOQ	Suppléant
Madame Bénédicte SARASSAT	suppléante

- **Autorise** M. le Président et les membres du bureau électoral à signer le procès-verbal de l'élection.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-218601898-20230609-del-050-2023-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Publication le : **13 JUIN 2023**

Le Maire,
François RALLO

